

SUIVI DES REPONSES APORTEES PAR LES PRODUCTEURS DE
LA STATISTIQUE PUBLIQUE AUX AVIS DE MOYEN TERME DU CNIS

**AVIS DE LA COMMISSION
DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES**

Bilan 2016 à mi-parcours

Dans toute la suite du document, les services producteurs du système statistique public seront cités comme suit :

Insee-DSDS : direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee

Insee-DSE : direction des statistiques d'entreprises de l'Insee

SSM-Affaires sociales-santé : service statistique du ministère des affaires sociales et de la santé, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

SSM-Culture : service statistique du ministère de la culture et de la communication, département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)

SSM-Environnement-énergie-mer : service statistique du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, service de l'observation et des statistiques (Soes)

SSM-Education : service statistique du ministère de l'éducation nationale, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

SSM-Immigration : service statistique ministériel de la direction générale des étrangers en France au ministère de l'intérieur, département des statistiques, des études et de la documentation (DSED)

Population

Avis n° 1 - Composition des ménages

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des **liens entre les membres du ménage** afin de mieux prendre la mesure de **formes de cohabitation** comme les familles recomposées, la cohabitation intergénérationnelle, les colocations...

Il demande que les statistiques de **séparation** concernent tous les couples, y compris non mariés, et qu'elles soient accompagnées d'éléments sur les causes (divorce, séparation, décès) et conséquences de ces ruptures :

- pour les enfants : résidence alternée, partage de l'autorité parentale, orphelinage ;
- pour les parents : montants des pensions alimentaires, contentieux pour le recouvrement.

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des **familles nombreuses**.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 1 :

En mobilisant les sources d'information déjà existantes et celles qui deviendront disponibles, des analyses apporteront des statistiques répondant à ces questions.

En particulier, les modalités « Pacs » et « union libre » pour décrire la vie en couple ont été introduites dans le questionnaire individuel du RP à compter de 2015 et une refonte de la feuille de logement du recensement permettra d'améliorer la connaissance des liens entre les membres du ménage.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : Insee-DSDS (unité des études démographiques et sociales)

Un ensemble d'études et de statistiques sur ce sujet sont mises à disposition dans un Insee Références « Couples et Familles », publié fin 2015. Celles-ci sont issues de la valorisation de sources existantes : recensement, enquête famille et logement notamment.

B- Producteur : Insee-DSDS (département démographie)

Cette problématique sera étudiée dans le cadre d'une refonte de la feuille de logement du recensement. Le projet est lancé, l'objectif est de parvenir à une nouvelle feuille de logement pour 2018.

Population

Avis n°2 - Populations spécifiques : petite enfance, personnes âgées et personnes en situation de handicap

Le Conseil incite à développer l'information territoriale sur :

- **(avis 2a)** : les différents **modes de garde des jeunes enfants**, y compris l'interruption partielle ou totale d'activité des parents,

- **(avis 2b)** : **les conditions de vie des personnes âgées** : ressources, habitat (y compris institutions),

- **(avis 2c)** le nombre et les conditions d'accessibilité aux services des **personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie**.

Avis 2d : Il souhaite également un approfondissement des aides reçues des « aidants », notamment familiaux.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 2a :

Les statistiques relatives à la garde d'enfant en dehors des familles continueront à être mises à disposition annuellement au niveau départemental. Des travaux sont en cours pour parvenir à produire de l'information sur les taux de couverture des établissements de jeune enfant à la commune. En ce qui concerne les modes de garde alternatifs (assistantes maternelles, garde à domicile, interruption totale ou partielle d'activité des parents), des données existent du côté des organismes sociaux (Acos, Cnaf). Le SSP peut contribuer à les exploiter dans des conditions qui restent à définir.

Avis 2b :

Les statistiques relatives aux conditions de vie (y compris revenus et habitat) en 2015 ou 2016 des personnes âgées (plus de 60 ans) seront publiées au niveau territorial.

Avis 2c :

Le nombre de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2016 sera publié au niveau départemental.

En matière d'accessibilité aux services, de l'information sera produite au niveau national à partir d'enquêtes auprès des ménages, permettant de rendre compte du ressenti et des difficultés déclarées par les personnes handicapées. En revanche, l'accessibilité à un niveau local fin et pour une liste détaillée de services, destinée au pilotage des politiques publiques et de l'évaluation de la loi de 2005, ne relève pas de la production statistique.

Avis 2d :

Des statistiques sur les aides reçues des aidants (notamment familiaux) par les personnes âgées en 2015 ou 2016 seront produites et ventilées par département.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Affaires sociales-santé

Avis 2a :

L'enquête annuelle auprès des services de la protection maternelle et infantile des conseils départementaux renseigne chaque année, au niveau départemental, sur l'offre d'accueil collectif des enfants de moins de trois ans (crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants, établissements multi-accueil, crèches familiales) et sur l'accueil auprès d'assistantes maternelles. Elle ne couvre pas les gardes effectuées par les familles (parents, grands-parents ...).

Des travaux sont en cours au sein de l'observatoire national de la petite enfance qui réunit la Cnaf, l'Insee, le SSM-Affaires sociales-santé, le SSM-Education, la CCMSA et l'Acoss afin de calculer des taux de couverture des établissements d'accueil du jeune enfant à la commune. Enfin, le SSM-Affaires sociales-santé a obtenu lors de la commission services publics, services aux publics de juin 2015 d'accéder aux données Pajemploi de l'Acoss afin de disposer d'informations détaillées sur les assistantes maternelles.

Avis 2b-2c :

L'enquête « Vie quotidienne et santé » (VQS) collectée fin 2014 est une enquête filtre, c'est-à-dire qu'elle interroge un grand échantillon de personnes sur peu de questions pour sélectionner une sous-population de personnes concernées par la dépendance. Dans cette sous-population, des échantillons sont ensuite tirés auxquels sont posées davantage de questions : ceci constitue l'enquête CARE auprès des personnes vivant à leur domicile (c'est-à-dire vivant hors institutions), dite « CARE ménages » ; cette enquête interroge également les aidants déclarés par les personnes interrogées.

L'enquête CARE institutions (ainsi que l'enquête EHPA auprès des établissements accueillant des personnes âgées) sera conduite en 2016 et concernera les personnes âgées en perte d'autonomie vivant en institution.

Le SSM-Affaires sociales-santé a pu réaliser, grâce au soutien de la CNSA, des extensions pour tous les départements de l'enquête filtre VQS de l'enquête sur les conditions de vie des seniors CARE en ménage ordinaire. À partir de VQS, elle sera en mesure de publier des indicateurs de prévalence de la perte d'autonomie au niveau départemental. Ces données pourront être mises en perspective avec les données sur les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie par département. En 2016, le SSM-Affaires sociales-santé a collecté l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) qui fournit une photographie de l'accueil des personnes âgées en institution. Pour la précédente édition de l'enquête, elle avait publié des données sur l'accessibilité des EHPAD (<http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er891.pdf>). Elle pourra reconduire ou développer d'autres analyses selon les besoins exprimés lors du groupe d'exploitation de l'enquête.

En France, le handicap est défini, depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, comme « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* » (article 2 codifié à l'article L114 du code de l'action sociale et des familles).

Il n'existe cependant pas de mesure unique du handicap. Une « situation de handicap » naît en effet de l'interaction des capacités d'une personne avec les caractéristiques de son environnement, qui fait qu'elle se trouve limitée dans des activités qu'elle devrait ou voudrait pouvoir accomplir de façon autonome. Il y a donc un continuum entre autonomie et handicap et une personne souffrant des mêmes limitations fonctionnelles pourra être ou non en situation de handicap, selon les aides techniques dont elle dispose et selon que son environnement est adapté ou non. À cela s'ajoute une complexité du fait de la distinction, parfois arbitraire, entre handicap et dépendance¹.

Finalement, deux grandes approches se dégagent : l'une administrative et l'autre beaucoup plus large, correspondant au handicap ressenti au sens de la loi de 2005.

Si la seconde nécessite de recourir à une enquête en population générale (les enquêtes décennales sur le handicap de l'INSEE, puis du SSM-Affaires sociales-santé), la première est mesurée chaque année par les enquêtes du SSM-Affaires sociales-santé auprès des conseils départementaux. Ces enquêtes recensent le nombre de bénéficiaires de prestations du handicap (prestation de compensation du handicap – PCH et allocation compensatoire tierce personne – ACTP) au niveau départemental. Elles recensent aussi le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les résultats de ces enquêtes sont publiés annuellement au niveau départemental par le SSM-Affaires sociales-santé. L'enquête VQS fournira une approche de la dépendance à partir de critères plus larges et proches de la notion de handicap de la loi de 2005. Mais aucune des deux n'est pleinement satisfaisante ni le parfait reflet de la réalité.

La question de l'accessibilité réclamerait d'être mieux définie.

¹ Séverine Dos Santos et Yara Makdessi, *Une approche de l'autonomie chez les adultes et les personnes âgées*, DREES Etudes et résultats n°718, février 2010

S'il s'agit de l'adaptation des services visant à permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à ces services, une telle information ne peut être collectée dans une enquête ménage.

S'il s'agit du ressenti ou des difficultés déclarées par les personnes pour accéder aux services, le module de l'enquête handicap santé de 2008 sera reconduit dans la prochaine enquête handicap de 2019-2020, puisque c'est une question centrale dans la définition du handicap.

L'enquête CARE comporte un module réduit (par rapport à HSM) où pour quelques services on interroge les personnes sur leurs difficultés d'accès et la raison de ces difficultés. Par ailleurs, il est prévu d'enrichir CARE avec les données de la base permanente des équipements (BPE) et du répertoire FINESS pour disposer d'un distancier, notamment de l'accessibilité aux EHPAD.

Avis 2d :

Le dispositif CARE comporte un volet sur les aidants des personnes âgées. Par rapport à l'enquête « Handicap santé aidants » du SSM-Affaires sociales-santé collectée en 2009, ce volet « aidants » concernera non seulement les personnes âgées en perte d'autonomie à domicile, mais aussi celles vivant en institution. Le volet des aidants des personnes âgées vivant à domicile a été collecté pendant l'été 2015, et le volet des aidants des personnes âgées vivant en institution est collecté au second semestre 2016. Le questionnaire recense les différents types d'aide, de l'aide financière au soutien moral ou à l'aide à accomplir des actes de la vie quotidienne.

Population

Avis n°3 - Émigration - Immigration

Avis 3a : Le Conseil rappelle le besoin de statistiques sur les **flux émigrants** et, plus spécifiquement, sur les départs des jeunes vers l'étranger.

Avis 3b : Il souligne l'intérêt de disposer régulièrement d'informations sur les **caractéristiques des nouveaux arrivants et les trajectoires des immigrés**. Il souhaite l'amélioration de la qualité des données administratives sur l'immigration.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 3a :

Le SSP poursuivra ses travaux sur les flux migratoires et diffusera les statistiques produites pour répondre au règlement européen sur les migrations. Les systèmes administratifs enregistrant à l'étranger les résidents français ne semblent pas exploitables à des fins statistiques.

Avis 3b :

Les statistiques tirées des procédures administratives relatives à l'immigration sur le territoire seront complétées par des exploitations d'autres sources (recensement ou enquêtes emploi) permettant d'analyser les caractéristiques des nouveaux arrivants. Des études ponctuelles éclaireront sur la trajectoire des immigrés.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : Insee-DSDS (unité des études démographiques et sociales)

Le recensement de la population permettra de décrire annuellement le profil des nouveaux arrivants. L'exploitation de sources comme l'échantillon démographique permanent (EDP) pourrait permettre de décrire les trajectoires des immigrés. Des travaux méthodologiques sont cependant un préalable. Par ailleurs, des travaux visant à décrire les flux migratoires entrants et sortants ont été menés en 2015 et ont donné lieu à la publication d'un Insee Analyses en octobre 2015.

B- Producteur : SSM-Immigration

ELIPA est une enquête longitudinale auprès des « nouveaux migrants ». Environ 6 000 personnes ayant obtenu leur premier titre de séjour en France en 2009 ont été interrogés en 2010, 2011 et 2013 et les données sont accessibles aux chercheurs. Ces enquêtes, antérieures au présent moyen terme, continueront d'être exploitées et fourniront des résultats pendant la durée du présent moyen terme.

Les trajectoires d'emploi, de résidence (logement) et d'acquisition des bases du français seront étudiées par le SSM-Immigration. L'acquisition du français fait l'objet d'une attention spécifique dans la mesure où il convient aussi d'évaluer la politique publique d'attribution des cours de français aux « nouveaux migrants ». ELIPA permet aussi d'analyser les trajectoires de participation sociale, notamment des femmes.

Par ailleurs, les réflexions autour du futur système d'information des étrangers en France sont engagées ; ce système permettra de mieux prendre en compte les besoins de suivi statistique des trajectoires des immigrés.

Logement

Avis n°4 - Marché du logement

Avis 4a : Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques sur le **coût d'acquisition, le loyer et les charges des logements**, ainsi que sur le **prix des terrains et des droits à bâtir**, à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat.

Avis 4b : Il rappelle la nécessité d'une meilleure évaluation du nombre de **logements vacants** et des causes de la vacance, à travers des données territorialisées.

Avis 4c : Il souhaite une meilleure connaissance des caractéristiques et pratiques contractuelles des **baillleurs privés** ou des **loueurs professionnels** ainsi que des **aides à l'investissement locatif**.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 4a :

Les opérations statistiques permanentes du SSM-Environnement-énergie-mer permettent de disposer de statistiques sur le prix des terrains à bâtir et sur le prix de vente des logements commercialisés à un niveau départemental. La question de la diffusion d'information à un niveau géographique plus fin n'est pas simple à traiter sur le plan méthodologique et fait l'objet d'une instruction. Les prix de vente de logements anciens font l'objet de publications sur certaines grandes villes et départements et la couverture a vocation à s'étendre à mesure que l'information recueillie gagnera en exhaustivité. L'information sur l'évolution des loyers et charges est disponible au niveau national et le SSP travaille à améliorer sa visibilité. La mise à disposition d'information sur le niveau des loyers à un niveau géographique fin passe par le développement d'observatoires locaux.

Avis 4b :

Des statistiques sur le taux de vacance des logements par commune sont produites depuis 2014 et des analyses sur leurs causes sont produites.

Avis 4c :

De l'information sur les bailleurs privés (proportion, pratiques contractuelles) est disponible au niveau national en distinguant parmi eux les propriétaires des professionnels.

S'agissant des aides à l'investissement locatif, elles sont suivies de façon agrégée dans les comptes du logement (série depuis 1984). Par ailleurs, la nouvelle mouture de l'enquête sur la commercialisation des logements neufs (trimestrielle) qui sera mise en œuvre en 2017 permettra de suivre l'investissement locatif. En recoupant ces informations sur les investissements locatifs avec les zones éligibles aux aides on pourra suivre l'investissement locatif aidé.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Environnement-énergie-mer

Avis 4a :

Le SSM-Environnement-énergie-mer produit deux enquêtes qui fournissent des informations sur le prix des logements neufs (maison individuelle, appartement). Ces enquêtes permettent de répondre à de besoins d'informations à des niveaux géographiques fins :

- l'Enquête sur le Prix des Terrains et du Bâti (EPTB) fournit des informations sur les terrains à bâtir. Cette enquête est exhaustive sur son champ. Par ailleurs, EPTB collecte des informations sur le prix de la maison et sur le type de bâti. Elle permet donc d'appréhender le coût d'acquisition en le décomposant entre coût de construction et coût d'achat du terrain. Elle est réalisée annuellement depuis 2006 et est exhaustive depuis 2010 ;

- l'Enquête Commercialisation des Logements Neufs (ECLN) collecte des prix moyens de vente des logements neufs mis sur le marché par les promoteurs immobiliers. Elle est exhaustive sur les programmes immobiliers de plus de 5 logements.

Ces deux enquêtes sont aujourd'hui diffusées par le SSM-Environnement-énergie-mer au niveau régional ou départemental. Une diffusion systématique au niveau communal pose deux difficultés : le secret statistique et surtout la pertinence des données. En effet, lorsqu'un agrégat est construit sur un petit nombre de logements ou de terrains, leur utilisation peut engendrer des interprétations erronées : la comparaison des prix moyens entre deux communes n'est pas toujours pertinente, car les ensembles de logements ou de terrains ne sont pas comparables, si bien qu'on ne peut rien dire sur les éventuels écarts de prix moyens observés.

Cela nous conduit à envisager des modalités de diffusion spécifiques sur des niveaux géographiques fins : diffusion de « références » dans le respect du secret statistique, diffusion de variables complémentaires aux agrégats : nombre d'observations, prix maximum, prix minimum, etc.

Avis 4b :

Le recensement de la population et le fichier Filocom sont les deux sources qui permettent d'étudier la vacance à des géographiques fins. Si le fichier Filocom surestime le niveau du nombre de logements vacants (on considère que le recensement est la meilleure source d'information), il fournit néanmoins des informations sur son évolution. Ainsi, une étude (« *Une fois sur deux la vacance est suivie d'une réoccupation rapide et durable* », LPS n°170, juillet 2013) sur la vacance à l'échelle communale a été réalisée en 2013 à partir du fichier Filocom. Elle montre que chaque année, plus d'un million de logements anciennement occupés deviennent vacants en France métropolitaine. Mais une partie de cette vacance, qui peut être considérée comme incompressible, s'explique notamment par les délais de déménagements et d'amélioration du logement, ainsi que par le renouvellement du parc de logements. Près de la moitié de ces logements se retrouve donc réoccupée rapidement et durablement, et un tiers est dans une situation d'occupation intermittente, du fait des changements fréquents d'occupants, inhérents aux petites surfaces du marché locatif privé. Les autres logements, qui restent durablement inoccupés, sont souvent anciens et de moindre qualité, la moitié de ceux-ci disparaît dans les dix années qui suivent l'entrée en vacance. Les logements de grandes tailles, construits dans de grandes unités urbaines, et de bon confort, ont de grandes chances d'être réoccupés rapidement.

Avis 4c :

Il n'y a aucune information disponible (ni projet en ce sens) sur les pratiques contractuelles des bailleurs privés ou des loueurs professionnels au SSM-Environnement-énergie-mer.

B - Producteur : Insee-DSDS (département des ressources et conditions de vie des ménages)

Avis 4a :

Depuis avril 2013, l'Insee publie l'indice trimestriel du prix des logements (IPL). L'IPL est un indice de prix de transaction mesurant, entre deux trimestres consécutifs, l'évolution pure des prix des logements vendus. Pour un trimestre donné, il est obtenu comme la moyenne pondérée des deux indices suivants, eux-mêmes diffusés aussi séparément :

- l'indice Notaires-Insee des prix des logements anciens (disponible depuis 1996) ;
- l'indice des prix des logements neufs (indice nouveau).

Avis 4c :

S'agissant de l'information sur les bailleurs privés, l'enquête logement permet de fournir des indications sur les types de bailleurs donc la proportion des bailleurs privés, sur qui perçoit le loyer (propriétaire, professionnel), sur le fait qu'il y ait une quittance ou non, l'existence d'un bail écrit, la durée du bail, la façon dont le logement a été trouvé (agence, particulier, etc.), le versement d'un dépôt de garantie, les cautions.

Logement

Avis n°5 - Qualité, conditions du logement

Avis 5a : Le Conseil souligne l'importance des statistiques relatives à la **qualité des logements**, notamment énergétique et au **mal-logement**. Il souhaite une meilleure connaissance des **populations en situation d'habitat précaire** ou temporaire.

Avis 5b : Il souhaite que soient mises en lumière les **disparités et inégalités des conditions de logement ou d'accès au logement** selon critères fins de catégories de ménages ou de territoires.

Avis 5c : Il insiste sur la nécessité d'approfondir la connaissance des **trajectoires résidentielles** pour mieux comprendre le marché du logement et éclairer les parcours des ménages (ruptures, mal-logement).

Avis 5d : Il rappelle la nécessité de disposer des résultats de **l'enquête nationale « Logement »** à un rythme quinquennal et présentant des caractéristiques de qualité au moins égales à celles du passé.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 5a :

La statistique publique est en mesure de fournir régulièrement des informations à partir de sources qui fournissent des éclairages qui se complètent (Recensement, Enquête logement, enquête Phébus sur les aspects énergétiques, enquête Sans domicile fixe, SRCV). Ces différentes sources, particulièrement l'enquête « Sans domicile fixe », permettent de décrire les différentes formes de mal ou de non logement. L'enquête « Sans domicile fixe » renseigne sur les parcours et la situation des personnes sans domicile, parmi lesquelles les personnes sans abri. Concernant l'habitat précaire ou temporaire, l'enquête « Logement » fournit des éléments précieux sur les personnes en situation d'hébergement chez des amis ou des parents. La qualité des logements et leur performance énergétique sont décrites dans les enquêtes Logement et Phébus.

Avis 5b :

Les disparités territoriales sont appréhendées au travers du recensement de la population. Les inégalités selon les catégories de ménages sont connues au travers de l'enquête Logement. Des descriptions annuelles, mais moins complètes que celles de l'enquête Logement et sur un échantillon plus petit, sont disponibles entre deux enquêtes « Logement » avec l'enquête SRCV.

Avis 5c :

À l'aide d'analyses en panel, la statistique publique sera en mesure d'apporter régulièrement des éclairages sur les trajectoires résidentielles en lien avec les autres composantes sociales des ménages (notamment les ruptures).

Avis 5d :

Le format de la nouvelle enquête logement doit être réexaminé en fonction des besoins des utilisateurs, des informations déjà disponibles dans d'autres sources et des contraintes de coûts. La date de la prochaine enquête logement ne pourra être définitivement fixée que lorsque le format de l'enquête sera arrêté.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Environnement–énergie-mer

Avis 5a :

L'enquête « Performance de l'Habitat, Équipement, Besoins et Usages de l'énergie » (Phébus) produit une photographie des performances thermiques du parc des résidences principales, en permettant de les analyser en fonction des caractéristiques des ménages occupants et de leurs équipements ménagers et de les relier aux usages et comportements énergétiques.

La précarité énergétique est abordée de plusieurs points de vue : performance thermique du logement, taux d'effort des ménages, sensation de froid. Il sera ainsi possible de calculer différents indicateurs de la précarité énergétique et d'en étudier les déterminants. Une revue du CGDD, prévue pour juin 2016, sera en partie consacrée à cette question.

Avis 5d :

La reprise de la maîtrise d'ouvrage de l'enquête logement par le SSM-Environnement–énergie-mer, au moins en partie (co-maîtrise d'ouvrage avec l'Insee) est actée. Au-delà des raisons liées au coût actuel de l'enquête qui est très élevé pour le système statistique public -même si cette enquête est financée en partie par des partenaires extérieurs-, il est opportun de lancer une réflexion sur un dispositif qui a peu évolué depuis sa création dans les années 50 alors que d'autres sources d'informations sur le logement ont vu le jour depuis. Cette réflexion est en cours au SSM-Environnement–énergie-mer en étroite collaboration avec l'Insee. Elle porte notamment sur l'évolution de la collecte (par internet), la taille de l'échantillon, le questionnement modulaire, l'articulation avec les autres enquêtes sur les conditions de vie des ménages, ainsi que sur les extensions régionales. Ces travaux devraient aboutir fin 2016 pour s'accorder avec les principaux utilisateurs et financeurs sur le scénario qui sera retenu. À ce stade, la date de la première édition de la nouvelle enquête n'est pas arrêtée.

B - Producteur : Insee-DSDS

Avis 5c :

L'échantillon démographique permanent a été enrichi en 2015 (EDP++), avec les données issues de sources fiscales (impôt sur le revenu, taxe d'habitation). L'EDP propose déjà des données du recensement mises en panel.

Avis 5d :

L'enquête Nationale Logement (ENL) donne un panorama des conditions de logement au niveau national. L'analyse des résultats de l'enquête Logement 2013-2014 et de leur qualité a été conduite au second semestre 2014 et au cours de l'année 2015. De premières publications sont intervenues en 2015. Un INSEE référence sur le logement est prévu pour début 2017. La date de la prochaine ENL et son format ne sont pas arrêtés à ce jour (voir ci-dessus).

Logement

Avis n°6 - Accès aux données, indicateurs clés

Avis 6a : Le Conseil demande qu'un **nouvel état des lieux soit fait sur les statistiques sur le logement en 2015**, tant sur l'état des suites données aux rapports Vorms et Join-Lambert que sur la réponse à apporter aux nouvelles attentes du fait des évolutions institutionnelles et réglementaires.

Il demande **qu'une réflexion soit engagée avec les utilisateurs dans le but d'une plus large mise à disposition des statistiques sur le logement, mieux rassemblées et documentées**, avec deux objectifs :

Avis 6b : la diffusion **d'indicateurs clés** sur la structure des marchés de l'habitat, les niveaux de prix et des indicateurs de mal logement, à destination du grand public, déclinables à des échelles nationales, régionales et locales, à partir des différentes sources statistiques publiques, administratives et fiscales,

Avis 6c : **l'élargissement de l'accès aux données détaillées de ces différentes sources** sur le logement et le foncier, à tout public.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 6a :

Le rapport des IG-CGEDD (2014) a repris à son compte de nombreuses recommandations du rapport Vorms et l'a complété sur d'autres points. Le rapport a été présenté au Cnis d'une réunion de la formation Démographie et questions sociales.

Avis 6b :

Le SSP travaille à élargir son offre de diffusion de données en matière de logement, notamment au niveau communal. Par ailleurs, un dossier rassemblant les données sur le logement et présentant les différentes thématiques a été préparé. La refonte du site Internet de l'INSEE en a temporairement repoussé la mise en ligne.

Par ailleurs, s'agissant des liens entre la démarche Etalab et la demande du Cnis, le SSP rappelle qu'il ne diffusera des données que si elles sont de qualité suffisante, ce qui est parfaitement accepté par Etalab, qui reconnaît au SSP un rôle spécifique lié à son statut de statistique officielle. Au final, le groupe de travail du CNH sous l'égide d'Etalab a conduit à des recommandations proches des avis du Cnis, l'effort d'Etalab ayant davantage porté sur les données produites par les services de L'État et de ses opérateurs en dehors du SSP.

Avis 6c :

Un inventaire a été fait dans le cadre du rapport des IG-CGEDD et les conditions juridiques d'accès rappelées. Il faut en effet garder en tête que l'accès à nombre de données au niveau très détaillé est aujourd'hui garanti aux chercheurs (Quetelet, CASD), mais que la diffusion de données détail à tout public soulève des questions de respect du secret statistique actuellement non résolues de façon satisfaisante.

*
* *

Pour en savoir plus :

A- Producteur : SSM-Environnement–énergie-mer

Avis 6a :

Le premier état des lieux du rapport Vorms réalisé en 2013 dans la formation Démographie et questions sociales du Cnis a montré que des avancées significatives avaient été réalisées, notamment pour les recommandations touchant à la pertinence des statistiques. En revanche, l'accès aux données n'a pas connu d'amélioration notable. Depuis, d'autres recommandations du rapport ont été satisfaites : amélioration des statistiques de la construction neuve, étalonnage de l'OLAP, mise en place des observatoires des loyers (hors champ de la statistique publique). D'autres sont à venir notamment avec le fichier démographique d'individus et de logements (Fidéli, ex RSL) qui permet d'étudier les mobilités résidentielles à un niveau géographique fin ou encore l'élargissement d'ECLN à des segments non couverts (ventes en bloc à partir de 2016), etc.

Le rapport des IG-CGEDD (2014) a repris à son compte de nombreuses recommandations du rapport Vorms et en ajoute d'autres (le rapport a été présenté au Cnis d'une réunion de la formation Démographie et questions sociales). Il est trop tôt pour envisager un groupe de travail du Cnis sur de nouvelles attentes qui seraient survenues entre 2014 et 2015.

Avis 6b-6c :

Ces avis comportent essentiellement deux idées : améliorer la diffusion des données au niveau local et rassembler ces données. Côté SSM-Environnement–énergie-mer, une réflexion est engagée pour diffuser davantage de données au niveau communal. En particulier, la base de diffusion GEOIDD qui comporte un volet logement sera enrichie par de nouveaux indicateurs. La question d'une diffusion communale des enquêtes EPTB et ECLN (voir réponse à l'avis 4a) et du répertoire RPLS est également en cours d'instruction.

Le rapport IG-CGEDD recommande également de « rassembler » les données sur le logement en créant sur le site de l'Insee un dossier Logement qui présenterait les différentes thématiques et renverrait sur les sites producteurs, notamment celui du SSM-Environnement–énergie-mer. Les rapporteurs ont choisi le site de l'Insee en raison de sa notoriété bien supérieure à celui du SSM-Environnement–énergie-mer. Le SSM-Environnement–énergie-mer et l'Insee ont collaboré pour constituer ce dossier, dont la refonte du site de l'Insee a temporairement repoussé la mise en ligne.

Conditions de vie, revenus, vie sociale

Avis n°7 - Bien-être, niveau de vie, pauvreté

Avis 7a : Le Conseil souhaite que la France prolonge ses travaux sur le **bien-être** (ou « **qualité de vie** ») et ses contributions sur ce sujet au niveau international, en particulier européen.

Dans cet objectif :

Avis 7b : Il rappelle son souhait de disposer d'**indicateurs précoces de pauvreté et de fragilité sociale**.

Avis 7c : Il préconise une **approche longitudinale des conditions de vie et niveaux de vie**, en particulier pour mieux prendre la mesure de la persistance ou du cumul des situations vulnérables et des événements déclencheurs (rupture, chômage...).

Avis 7d : Il encourage la statistique publique à poursuivre ses efforts pour une observation régulière des **inégalités de niveau de vie** par catégories de ménages et par territoires. Il préconise d'affiner la connaissance de l'impact des dépenses de logement sur les niveaux de vie.

Avis 7e : Il demande d'améliorer la mesure de l'évolution de la **qualité de vie dans certaines dimensions** (conditions environnementales, conditions de travail, conciliation travail/vie familiale...).

Avis 7f : Le Conseil se félicite des avancées significatives consécutives aux propositions du rapport de son groupe de travail « **niveaux de vie et inégalités sociales** » (2006). Il recommande un diagnostic détaillé de cette question tenant compte du contexte actuel.

Synthèse des réponses apportées par le SSP

Avis 7a :

Le SSP prolongera ses travaux sur la qualité de vie et continuera de contribuer sur ce sujet au niveau international.

Avis 7b :

Des notes de bilan des travaux méthodologiques ont été réalisées ainsi qu'une étude de faisabilité. Elles ouvrent quelques perspectives. Un document de travail, ainsi qu'une publication présentant les indicateurs expérimentaux obtenus à l'aide de techniques de micro-simulation ont été publiés fin 2015.

Avis 7c :

Ce thème a fait l'objet d'études récentes. D'autres travaux sont en cours. Une amélioration du panel EDP a été mise œuvre fin 2015. Elle accroîtra les possibilités d'analyse des trajectoires de niveau de vie.

Avis 7d :

La diffusion de données localisées de niveaux de vie, à partir du fichier localisé social et fiscal (Filosofi), est réalisée depuis 2016. Le poids du logement dans le budget est suivi régulièrement au niveau national, grâce à l'enquête SRCV. Mais une connaissance localisée n'est pas envisageable dans le moyen terme. La décomposition des comptes des ménages par catégorie se poursuit et devrait donner lieu à publication dans l'INSEE références sur l'économie Française en 2017.

Avis 7e :

Pour améliorer l'évolution de la mesure de la qualité de vie dans certaines dimensions, une exploitation plus systématique de certaines questions de l'enquête SRCV est envisagée pour 2017. En outre, le système d'enquêtes panellisées portant sur les conditions de travail et les risques psychosociaux, à périodicité triennale a été mis en place en 2012 ; il permettra de gros progrès en matière de suivi de cette dimension.

Avis 7f :

Un diagnostic détaillé a été fait en novembre 2014 (séance du Cnis sur le rapport Freyssinet). Sa mise à jour est envisageable à horizon 2017.

*
* *

Pour en savoir plus :

A - Producteur : Insee-DSDS

Avis 7a :

Étude sur les déterminants longitudinaux du bien-être perçu (in. Economie et statistique, à paraître). Source SRCV, publication en 2015.

Étude sur les 3 approches du bien-être (satisfaction dans la vie, affects, « eudémonique »). Module SRCV 2013. Publication dans France Portrait social 2014.

L'INSEE a mis en place avec le CEPREMAP trois plate-formes CAMME consacrées au bien-être perçu, dont les résultats seront publiés au 1^{er} semestre 2017.

Avis 7b :

Publication fin 2014 d'une note de bilan des travaux méthodologiques liés aux Enquêtes ERFS - enquête SRCV.

Depuis fin 2014, la faisabilité d'un indicateur avancé de l'évolution du taux de pauvreté à partir des outils de micro-simulation Ines (EFRS) était à l'étude. En fin d'année 2015, une estimation du taux de pauvreté a été publiée à partir de nowcasting. Cette publication sera renouvelée fin 2016.

Avis 7c :

L'échantillon démographique permanent a été enrichi en 2015 (EDP++), avec les données issues de sources fiscales (impôt sur le revenu, taxe d'habitation). L'EDP propose déjà des données du recensement mises en panel.

Conditions de vie, revenus, vie sociale

Avis n°8 - Vie sociale et pratiques sociales

Avis 8a : Le Conseil souligne un besoin d'information en matière de **participation à la vie citoyenne**, en particulier par une meilleure connaissance des pratiques et acteurs de la vie associative. Il demande que soient mises en œuvre les recommandations du groupe de travail présidé par Edith Archambault.

Avis 8b : Il constate le rôle croissant du **numérique dans les pratiques sociales** (relations, culture, information...) et demande que la statistique publique contribue à la mesure de ces usages et à l'estimation des populations susceptibles d'être à l'écart de ce phénomène.

Avis 8c : Le Conseil souligne l'importance de l'observation des **activités et pratiques culturelles**, du poids économique des secteurs de la culture.

Synthèse des réponses apportées par le SSP

Avis 8a :

Plusieurs sources contribueront à répondre à la demande du CNIS.

En particulier, une enquête nouvelle sur les champs des associations permet de fournir de l'information statistique inédite (charges, ressources, salariés, bénévolat, gouvernance et insertion dans les réseaux) depuis début 2016.

De même, un module d'enquête auprès des ménages spécifiquement dédié à la participation sociale permettra de publier plusieurs études. Un Insee-première a été publié début 2016 et un document de travail est prévu pour 2017.

Avis 8b :

Il n'existe pas d'enquête détaillant spécifiquement le rôle du numérique dans les pratiques sociales autres que culturelles. L'enquête TIC permet de suivre annuellement les utilisations d'internet pour certaines pratiques (communication par mails, participation aux réseaux sociaux, etc.), et des exploitations ont été conduites sur ce thème. La source disponible ne permet cependant pas de l'approfondir significativement dans les prochaines années. Des extensions de l'enquête ont toutefois été prévues dans les DOM en 2017 et un module sur l'économie du partage a été inclus dans l'enquête « Budgets de famille » en 2016.

Avis 8c :

De nombreuses études sur les activités et pratiques culturelles sont menées par le SSM-Culture et permettent une bonne prise en compte de la demande du CNIS.

*
* *

Pour en savoir plus :

A - Producteur : Insee-DSDS

Avis 8a :

Le thème de la participation sociale et culturelle fait l'objet du module secondaire du dispositif EU-SILC (ou SRCV) en 2015, comme c'était le cas en 2006. Les possibilités d'études à partir de ce module seront nombreuses, les publications sont prévues à partir de 2017.

Les principaux thèmes abordés sont :

- la fréquence des participations à des manifestations culturelles ou sportives (cinéma, spectacle, sites culturels, événements sportifs) ;
- les activités associatives, syndicales ou citoyennes, la participation électorale ;
- la pratique d'activité artistique ;
- les relations avec les proches : famille, amis, voisins (fréquence de rencontre, capacité à demander de l'aide) ;
- le bénévolat, formel ou informel.

Le rapport Archambault souligne que les sources élaborées par le SSP sur l'emploi associatif produisent une information substantielle et recommande de le valoriser. En particulier, des données sur les caractéristiques des salariés des associations et leurs conditions d'emploi seront produites à partir de l'Enquête Emploi, à intervalles réguliers sous réserve de les identifier correctement via le code « catégorie juridique » de l'enquête.

De même, dans le cadre de la synthèse « employeurs », selon une méthodologie identique à celle appliquée sur l'ensemble du champ salarié, une mesure annuelle de l'emploi associatif sera produite en mettant en priorité la notion d'emplois équivalent temps plein.

Voir : l'étude réalisée en 2015 sur la pratique associative (actualisation de l'Insee Première n°1327 de décembre 2010 « *Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008* ») à partir de SRCV 2013 indicateurs sociaux sur la participation sociale. Publication début 2016.

Avis 8b :

Voir : Gombault, V. (2013), « *L'internet de plus en plus prisé, l'internaute de plus en plus mobile* », Insee Première N° 1452 - juin 2013 (enquête TIC).

B - Producteur : Insee-DSE

Avis 8a :

L'Insee-DSE a réalisé fin 2014 une enquête nationale auprès des associations pour répondre en partie aux préconisations du rapport sur la « Connaissance des associations » du CNIS.

Cette enquête s'intéresse à l'ensemble du tissu associatif français et à son fonctionnement.

Les questions portent sur les charges et les ressources des associations (subventions, cotisations, dons...), les salariés, le bénévolat, mais aussi leur gouvernance et leur insertion dans des réseaux.

Le questionnaire de l'enquête a été envoyé en septembre 2014 à 34 400 associations : pour moitié des associations ayant employé des salariés en 2013 et pour moitié des associations n'ayant pas employé de salariés en 2013.

La collecte des questionnaires s'est terminée fin janvier 2015, les premiers résultats de cadrage ont été publiés au premier trimestre 2016.

Le bilan fait état d'une bonne participation des associations interrogées. Des données statistiques ont été établies par domaine d'activité.

Avertissement : cette enquête ne permet pas d'estimer le nombre global de bénévoles engagés dans la vie associative en 2013 (recueil du nombre de bénévoles par association, un bénévole pouvant

intervenir dans plusieurs associations). En revanche, le nombre total d'heures consacrées aux associations en 2013 par l'ensemble des bénévoles a pu être estimé.

D - Producteur : SSM-Culture

Les enquêtes et travaux cités sont les suivants :

- l'enquête portant sur les pratiques culturelles des Français est une enquête régulière avec un délai de récurrence d'environ 10 ans. Cette 6ème édition devra réussir à prendre en compte les nouveaux usages numériques de la culture : en particulier en développant des questions sur les contenus là où les éditions précédentes de l'enquête approchaient les pratiques par les médias (aller au musée, lire un livre, aller au cinéma, etc.). Parmi les dispositifs envisagés, une approche multimode (enquête en face à face traditionnelle, modules web et/ou panel d'utilisateurs) pourra être développée. La date de réalisation visée est fin 2017-début 2018 ;
- des travaux de recherche sur l'importance de la variable genre dans l'explication des rapports à la culture sont menés. Cinq rapports de recherche ont été publiés en 2014. De plus, le DEPS pourra exploiter les données de la DGAFP sur les écarts de salaires entre femmes et hommes au sein de chaque échelon des corps les plus importants du ministère de la Culture et de la Communication ;
- le Ministère de la Culture et de la communication a participé au projet « Dynamique des inégalités », ayant trait à la formation des représentations et en particulier à la représentation des inégalités culturelles ;
- l'enquête portant sur les cultures des jeunes adultes à l'ère de la globalisation. L'enquête a fait l'objet d'une demande d'avis d'opportunité au CNIS en 2014 ;
- la participation au projet de recherche « étude longitudinale française depuis l'enfance » (ELFE) afin d'analyser le développement de l'enfant dans son milieu, avec le souci d'étudier les différents facteurs en interaction tout au long de son parcours jusqu'à l'âge adulte : facteurs familiaux, sociaux, scolaires, culturels, comportementaux, environnementaux, sanitaires, nutritionnels...
- des enquêtes pilotes permettant l'établissement de bases de données de la cohorte ELFE seront réalisées. Résultats prévus en 2017 ;
- l'actualisation annuelle du poids économique direct de la culture et une révision des estimations précédentes en lien avec les révisions des comptes nationaux ;
- extension du champ de l'interrogation sur les valeurs culturelles des Français à l'ensemble de la population adulte afin de mieux cerner l'importance symbolique accordée à la culture et les liens entre représentations de la culture et représentations d'univers connexes (loisirs, sport, éducation) ;
- l'étude sur la culture architecturale des Français. Le rapport final a été publié au 1^{er} semestre 2014 ;
- l'étude permettant d'approfondir la connaissance des collectionneurs d'art contemporain dans leur diversité. Le rapport final a été publié au 2^{ème} trimestre 2014.

Sujets transversaux

Avis n°9 - Statistiques de prix

Le Conseil prend note du fait que l'**utilisation des « données de caisse »** permettrait de diffuser des statistiques de prix plus précises, de mieux prendre en compte l'effet qualité et éventuellement de procéder à des comparaisons spatiales infra-nationales. Il souhaite être régulièrement saisi des opportunités et risques de ce projet et il sera attentif à ce que ces nouvelles perspectives de mise à disposition soient définies en dialogue étroit avec les utilisateurs.

Synthèse des réponses apportées par le SSP

Avis 9 :

Le projet « données de caisse » est dans une phase expérimentale. En 2017, sera réalisé le premier lot du projet, portant sur l'utilisation des données de caisse en cas d'impossibilité de relever les prix sur le terrain. Le développement du 2^{ème} lot du projet est en cours, c'est lui qui permettra l'utilisation des données de caisse dans le calcul de l'indice ont permis d'identifier les principales difficultés et d'y apporter des solutions. Elles se poursuivent. Les études méthodologiques visant à utiliser ces données dans le calcul d'indices de prix. La question juridique plus large (celle de l'accès à des données privées par le SSP pour produire une statistique publique), a pu être traitée dans le cadre de la loi numérique. Sur la base de l'étude de faisabilité et d'opportunité, le Cnis rendra un avis avant fin 2016. C'est sur cette base que le ministre de l'économie prendra la décision de la transmission des données de caisse. Le décret et l'arrêté correspondant devraient pouvoir être publiés avant le 1^{er} janvier 2017, permettant la transmission des données par les enseignes de la grande distribution dès début 2017. Les données de caisse devraient pouvoir être intégrées dans le calcul de l'indice dès 2018 pour un exercice de simulation, avec une phase de mise en production dès 2019.

Le Cnis continuera à être régulièrement tenu au courant de l'avancée de l'ensemble de ce dossier.

Avis n°10 - Le recensement de la population

Avis 10a : Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur l'**évolution du questionnaire du recensement de la population**.

Avis 10b : Il souhaite être informé régulièrement du **projet d'évolution de ce recensement** envisagé pour 2020 afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

Synthèse des réponses apportées par le SSP

Avis 10a :

Les recommandations du groupe de travail sur le recensement ont été prises en compte et introduites dès l'enquête de 2015 en ce qui concerne l'introduction du « pacs », du « vélo » et la modification de la liste de modalités des diplômes. La présentation de la date d'arrivée en France a été également revue pour être rendue plus visible.

Les travaux portent désormais sur la révision de la feuille de logement afin d'améliorer la connaissance de la composition des ménages et des liens entre les membres du ménage.

Avis 10b :

Comme par le passé, le Cnis sera régulièrement informé des projets concernant les évolutions du recensement.

Aucun projet de refonte en profondeur du recensement n'est envisagé à ce stade pour 2020.

Sujets transversaux

Avis n°11 - Les nomenclatures sociales

Le Conseil constate que l'harmonisation au niveau européen des **nomenclatures de catégories sociales** reste un enjeu du moyen terme 2014-2018.

En fonction des décisions qui seront prises au niveau européen, le débat devra être engagé dans le cadre du Cnis sur l'articulation des nomenclatures sociales française et européenne.

Synthèse des réponses apportées par le SSP

Avis 11 :

La nomenclature Eseg et son implémentation par Eurostat ont été finalisées en 2016. Des réflexions sur l'évolution de la PCS seront engagées ultérieurement, selon un calendrier et des modalités non encore définis à ce stade.

*
* *

Pour en savoir plus :

A - Producteur : Insee-DSDS

La France a piloté entre 2012 et 2014 un ESSNET sur l'ESEG (*european socio economic groups*).

Ces travaux ont été présentés à la commission Emploi, qualification et revenus du travail d'avril 2014.

La nomenclature est présentée dans un document de travail :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=F1604

La nomenclature a été adoptée par Eurostat après consultation de l'ensemble des États membres, puis mise en œuvre à l'issue d'une task force chargée de finaliser la déclinaison opérationnelle de la nomenclature.

Eurostat publie depuis 2016 quelques indicateurs de la Labour Force Survey (LFS) selon cette déclinaison.